

Comité Référendaire Conférence de Presse



Crédit photo : Beat Löwensberg

**NON à cette Cité de la musique élitiste, destructrice et coûteuse !
Non à cette Cité de la Musique**

Votation le dimanche 13 juin 2021

SOMMAIRE

Un désastre écologique et sur la biodiversité	page 1
Une monoculture sous perfusion	page 2
Un projet démesuré	page 3
Un lieu d'exception	page 4

Un désastre écologique et sur la biodiversité

Cette Cité de la Musique sur le domaine des Feuillantines, prévoit l'abattage de **130 arbres**, tous adultes dont plusieurs centaines. En effet, le projet de construction amènera une perte de terrain naturel actuellement en végétation d'environ **7'000 à 8000 m²**. Ces arbres sont des essences indigènes, adaptées aux conditions urbaines. Leur âge est estimé entre 30 ans pour les plus petits à 150 ans pour les plus gros. Leur état sanitaire est bon. Une étude de l'UNIGE de 2018 chiffre à **9.6 km²** le manque actuel d'arbres, essentiellement en ville de Genève pour avoir une couverture arborée suffisante en 2050. Selon une autre étude de l'Université de Columbia de 2018, Genève fera partie des 13 villes européennes qui subira la plus forte augmentation de températures d'ici 2030 (entre **0.9 et 2.5°C**). L'équivalent CO₂ fourni par les arbres replantés à la place de ceux abattus sera atteint lorsque ceux-ci auront atteint la même grosseur, soit 30 à 50 ans pour les sujets de 30 cm de diamètre, 50 à 80 ans pour ceux de 50 cm de diamètre et plus de 100 à 150 ans pour ceux de 100 cm de diamètre. Pour avoir le même bilan CO₂ que fournissent actuellement les arbres prévus à l'abattage il faudrait en replanter plus de **8000**.

L'urgence climatique est extrême : préserver les arbres existants est vital pour limiter le scénario du pire.

Quand on coupe un arbre en ville, c'est tout un écosystème qui disparaît. Le domaine des Feuillantines est un biotope préservé grâce à la non-intervention humaine depuis des décennies. Il constitue une petite réserve extrêmement rare en zone urbaine, réserve nécessaire pour les animaux, oiseaux, mammifères, batraciens, insectes, qui s'y reproduisent et s'y nourrissent. Que le **crapaud commun** 'bufo bufo' soit l'espèce protégée sur ce site devrait nous interpeller.

Oui l'urgence climatique se double de la sixième extinction de masse du vivant à Genève aussi.

En 2021 la culture ne doit pas être un alibi pour un projet écocide.



Crédit photo : Sandrine Berjonneau



Crédit photo : Michal - Fotolia

Un projet démesuré

Il est important de savoir ce que nous possédons actuellement sur notre territoire du Grand Genève et de valoriser l'existant.

Que constatons-nous :

- le Grand Genève compte un peu plus de 80 salles de spectacles et concerts + 3 autres en projet
- 3 fois plus de capacité en salle classique que Zurich ou Bâle
- l'OSR réside déjà à 40% dans la salle du Victoria Hall
- Taux de remplissage des concerts de l'OSR 80%

Cette Cité de la Musique est une Cité de la Démesure par rapport à notre bassin de population.

Ce paquebot c'est :

- Plus de 40 m de hauteur et plus de 140 m de long
- 3 salles de spectacles, une grande salle philharmonique de 1580 places, un grand studio de 390 places et une blackbox de 143 places.
- Sans compter les locaux d'enseignement de la HEM, une bibliothèque, une petite salle d'exposition, des bars et des restaurants.

Ce sont aussi :

- 300 millions de francs de frais de construction
- 13 millions de francs de frais de fonctionnement
- 650 concerts et manifestations y seraient prévus chaque année soit plus de 180 événements de plus que la Cité de la Musique et la Philharmonie de Paris réunies sur un territoire 12 fois plus petit que la région francilienne.
- 450 000 spectateurs par an là où la Cité de la Musique et la Philharmonie de Paris en accueillent 480 000 (chiffres provenant du rapport d'activité 2019)



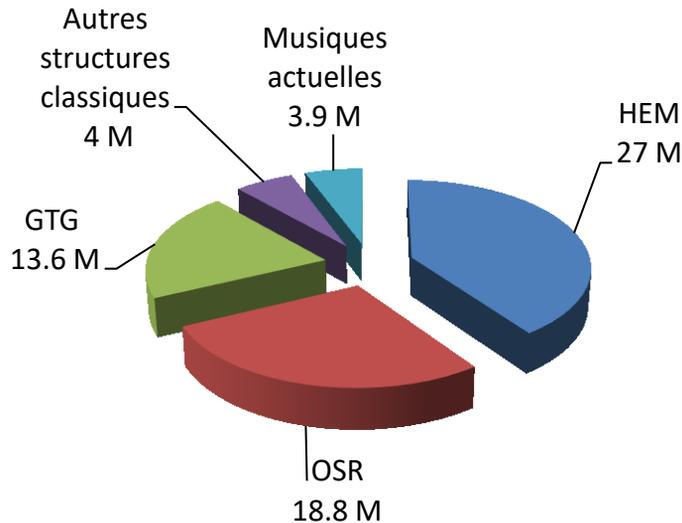
Crédit photo : FCMG



Google map

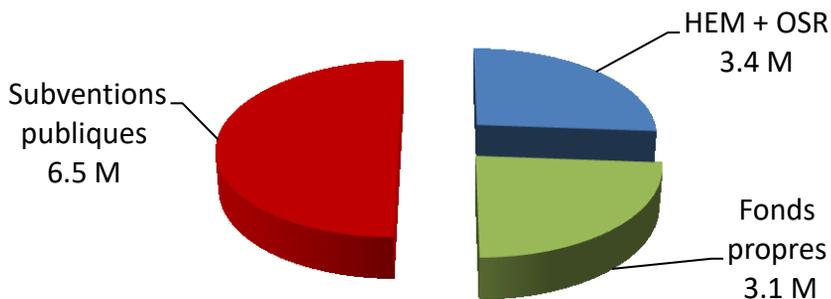
Une monoculture sous perfusion

Les subventions monétaires dans le domaine des musiques sont totalement disparates et montrent un réel fossé entre les musiques dites classiques et les musiques dites actuelles. Les subventions monétaires annuelles sont les suivantes :



Les musiques classiques représentent donc **94%** des subventions monétaires alors que les musiques actuelles émergent à seulement **6%**.

Pour que ce bâtiment puisse fonctionner 50% des frais de fonctionnement seront à la charge des collectivités publiques quoi qu'en disent les porteurs du projet. En effet, 6.5 millions CHF seront demandés sans compter les 430 000 CHF annuels pour l'entretien du parc à la charge de la ville. Selon la fondation de la Cité de la Musique, les frais de fonctionnement seraient couverts comme suit :



De plus, comme indiqué dans les statuts de la Fondation : « proposer de nouvelles utilisations pour le Victoria Hall » et « dialoguer et collaborer activement avec les différents acteurs culturels, afin notamment d'établir une programmation concertée ». Il y a fort à craindre que cette Cité aura les pleins pouvoirs en matière de programmation.

Un lieu d'exception

La demeure des Feuillantines, construite à la fin du XIXe siècle pour Sophie Caroline Marcet (1832-1895), épouse du peintre Etienne Duval (1824-1914), est l'oeuvre de l'architecte Gustave Brocher (1850-1931), à qui l'on doit de nombreuses et importantes constructions à Genève et jusqu'au Caire. En 1901, la propriété est rachetée par la famille Morsier-Claparède, qui la cède en 1937 à l'Organisation des Nations Unies. Elle sera dès lors habitée par des fonctionnaires de ladite organisation,

La maison de maître, dont la façade principale est tournée vers les Alpes et le Mont-Blanc, est implantée au milieu de sa parcelle comprise entre l'avenue de la Paix, la place des Nations et la route de Ferney. Elle bénéficie d'une vaste parcelle richement arborisée comprenant des arbres centenaires et une bamboueraie.

L'architecture de la maison de maître reflète les principes esthétiques italianisants de la fin du XIXe siècle et mis en pratique par la famille Duval dans ce secteur du Petit-Saconnex. Elle s'apparente en cela à la Villa Blanche, maison du peintre Etienne Duval, construite un peu plus tôt à un jet de pierre de là, de même qu'à la Pelouse, aujourd'hui également propriété de l'ONU, conçue par Alexandre-Adrien Krieg pour le cousin germain du peintre Etienne Duval, Jacques-David-Jacob Duval-Plantamour (1814-1891).

Le domaine des Feuillantines, sa maison de maître et sa loge de gardien, ainsi que ses arbres centenaires ne doivent pas disparaître au profit d'une Cité de la Musique. Au contraire ces témoins de notre patrimoine artistique et naturel doivent être conservés pour continuer d'enrichir notre belle Genève et contribuer à son épaisseur culturelle et environnementale.



Crédit photo : Sandrine Berjonneau



Crédit photo : Sandrine Berjonneau



Crédit : Bjorn Ardivisson

Comité Référendaire



Contact

Julien Dumarcey

Tel : 076 579 85 73

Mail : juliendumarcey@gmail.com